

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 54/2018

OBJET : Inscription au programme départemental 2018 de la plateforme de broyage des déchets verts et de la reconstruction de la déchetterie d'Auterive

L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADIE.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'inscription au programme départemental 2017 de la plateforme de broyage des déchets verts et de la reconstruction de la déchetterie d'Auterive.

Ces dossiers n'étant pas suffisamment avancés, ils n'ont pas été inscrits sur la programmation départementale 2017.

Monsieur le Président demande donc l'inscription au programme départemental 2018 de :

- La reconstruction de la déchetterie à Auterive dont le montant des travaux s'élève à 1 423 330 € HT (hors maîtrise d'œuvre).

- La création d'une plateforme de broyage des déchets verts à Auterive dont le montant des travaux s'élève à 215 000 € HT (hors maîtrise d'œuvre). Il est également nécessaire de prévoir un chargeur de déchets verts pour un montant de 98 000 € HT. Le cout total de cette plateforme avec les équipements nécessaires s'élève donc à 313 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de reconstruction de la déchetterie d'Auterive et la création d'une plateforme de broyage de déchets verts à Auterive,

CHARGE Monsieur le Président de demander une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour les deux dossiers ci-dessus mentionnés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS